

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon le 9 août 2024

Moustique tigre, dengue, chikungunya, zika...

3 gestes simples pour lutter contre le moustique tigre rangez, videz, couvrez !

Le moustique tigre est source de nombreuses nuisances une fois installé chez vous. Mais surtout, il peut être le vecteur de la dengue, du chikungunya et de zika s'il a été infecté en piquant une personne revenue malade d'un voyage dans une zone endémique notamment.

Les services de l'Etat souhaitent rappeler l'importance des gestes essentiels pour lutter contre la prolifération du moustique et éviter la transmission possible de ces maladies.

Pour rappel, le moustique tigre se développe principalement dans des gîtes naturels ou artificiels de petite taille, contenant de l'eau : **coupelles de vos plantes, arrosoir, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, encombrants.**

Pour empêcher qu'il ne s'installe sur votre balcon ou dans votre jardin ou qu'il accède à des points d'eau, **adoptez les bons gestes au quotidien** pour que collectivement, nous puissions lutter contre sa prolifération et éviter que les cas de dengue, chikungunya et Zika autochtones.

Pour résumer, **3 recommandations simples et essentielles**
sont à mettre en œuvre jusqu'au mois d'octobre :

RANGEZ, Videz et COUVREZ
tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule !

Attention, même si vous n'avez pas encore identifié de moustique tigre chez vous, appliquez ces gestes car une fois installé, il est en effet très difficile de l'éradiquer.

Avis aux voyageurs dans les zones intertropicales

Pour tout déplacement en zone intertropicale, l'Agence régionale de santé [invite les voyageurs à suivre les recommandations sanitaires avant, pendant et à leur retour de séjour.](#)

En résumé :

- **Pendant le séjour** : se protéger au maximum contre les piqûres de moustique tigre (vêtements couvrants et amples, de couleur claire, utilisation de moustiquaire, etc.).
- **Au retour et durant 15 jours** : continuer de se protéger au maximum contre les piqûres de moustique dans le cas où une contamination aurait eu lieu (temps d'incubation) et au moindre symptôme, consulter un médecin en lui précisant votre récent séjour.

Pour en savoir plus sur le moustique tigre et les mesures de surveillance déployées par l'ARS, rendez-vous sur le [site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
Et sur [Accueil - AgirMoustique.fr](#)
Santé publique France : [Publications de SPF en région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Contacts réservés aux journalistes

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Service presse

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture du Puy-de-Dôme

06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18

04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14